

6.3.1 Le contenu du plan d'actions

Les mesures réglementaires

Dans le cadre des actions prises pour la qualité de l'air, 13 mesures réglementaires ont été proposées. Les actions réglementaires visent les problématiques liées à la combustion, au transport, à la prise en compte de la qualité de l'air dans la planification ainsi que l'amélioration des connaissances.

Pour devenir applicables sous forme d'obligations réglementaires, elles devront faire l'objet d'actes administratifs postérieurs à celui approuvant le PPA.

Actions réglementaires	Type de mesure	Objectif de la mesure
Réglementaire 1	Imposer des valeurs limites d'émissions pour toutes les installations fixes de chaufferies collectives et industrielles	Réduire les émissions des installations de combustion Limiter les émissions des installations de combustion de moyenne et petite taille Renouveler le parc
Réglementaire 2	Limiter les émissions de particules dues aux équipements individuels de combustion au bois	Réduction des émissions de polluants dues aux installations individuelles de combustion du bois
Réglementaire 3	Rappeler l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts	Diminuer les émissions (non quantifiées) de particules par les brûlages à l'air libre
Réglementaire 4	Rappeler l'interdiction du brûlage des déchets de chantiers	Diminuer les émissions (non quantifiées) de particules par les brûlages à l'air libre non autorisé
Réglementaire 5	Rendre progressivement obligatoires les Plans de Déplacements Etablissements, Administrations et Etablissements Scolaires	Cette mesure vise une réduction des polluants du trafic routier
Réglementaire 6	Organiser le covoiturage dans les zones d'activités de plus de 1000 salariés	Cette mesure vise une réduction des polluants du trafic routier
Réglementaire 7	Réduire de façon permanente la vitesse et mettre en place la régulation dynamique sur plusieurs tronçons sujets à congestion en région Nord – Pas-de-Calais	Cette mesure vise une réduction des polluants du trafic routier
Réglementaire 8	Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les documents d'urbanisme	Elle vise à prévenir de nouvelles émissions de polluants Atmosphérique

Réglementaire 9

Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les études d'impact

Cette mesure a pour objet de réduire en amont l'impact des projets de la région Nord - Pas-de-Calais sur la qualité de l'air

Réglementaire 10

Améliorer la connaissance des émissions industrielles

Ces deux actions n'ont pas vocation à diminuer les émissions mais elles permettront une meilleure prise en compte des émissions industrielles

Réglementaire 11

Améliorer la surveillance des émissions industrielles

dans les inventaires des émissions et dans les évaluations futures du PPA révisé

Réglementaire 12

Réduire et sécuriser l'utilisation de produits phytosanitaires – Actions Certiphyto et Ecophyto

Réduire les émissions de COV dans l'atmosphère, liées aux traitements phytosanitaire, en vue d'une réduction des émissions de particules secondaires

Réglementaire 13

Diminuer les émissions en cas de pic de pollution : mise en œuvre de la procédure inter-préfecturale d'information et d'alerte de la population

Cette mesure ne contribue pas à une réduction pérenne des émissions, mais elle vise à limiter la durée et l'ampleur des épisodes de pointe de pollution

Les mesures destinées à susciter une mise en œuvre volontaire d'accompagnement

Dans le cadre des actions prises pour la qualité de l'air, 8 mesures d'accompagnement ont été proposées. Les actions d'accompagnement visent les problématiques liées au transport, à la combustion, ainsi qu'à la diffusion de l'information et à l'amélioration des connaissances. Des études sont également proposées.

Actions	Type de mesure	Objectif de la mesure
Accompagnement 1	Promouvoir la charte « CO ₂ , les transporteurs s'engagent » en région Nord-Pas-de-Calais	Réduction des émissions du dioxyde de carbone (CO ₂) provenant du trafic routier de marchandises et de voyageurs ainsi que des autres polluants du trafic routier
Accompagnement 2	Développer les flottes de véhicules moins polluants	Réduction des émissions de polluants du trafic routier
Accompagnement 3	Promouvoir les modes de déplacements moins polluants	Réduction des émissions de polluants du trafic routier.
Accompagnement 4	Sensibilisation des particuliers concernant les appareils de chauffage	Réduction des émissions de polluants dues aux installations de combustion du bois
Accompagnement 5	Information des professionnels du contrôle des chaudières sur leurs obligations	Réduction des émissions de polluants dues aux chaudières
Accompagnement 6	Promouvoir le passage sur banc d'essai moteur des engins agricoles	Réduire les émissions de polluants du secteur agricole
Accompagnement 7	Sensibiliser les agriculteurs et former dans les lycées professionnels	Sensibiliser les professionnels aux impacts des activités sur la qualité de l'air pour changer efficacement les comportements individuels
Accompagnement 8	Placer les habitats en situation d'agir dans la durée en faveur de la qualité de l'air	Mobiliser dans la durée les habitants du Nord - Pas-de-Calais pour qu'ils puissent adopter des comportements quotidiens bénéfiques pour la qualité de l'air
Étude 1	Améliorer la connaissance des pollutions Atmosphérique et des techniques agricoles adaptées aux divers enjeux environnementaux	Mieux connaître les émissions atmosphériques

Le coût estimé du plan d'action, les indicateurs de suivi et le calendrier de chaque action sont détaillés dans le PPA.

Actions	Type de mesure	Objectif de la mesure
Étude 2	Évaluation de l'influence du trafic maritime et des embruns marins sur les concentrations en poussières (PM ₁₀) mesurées en région Nord - Pas-de-Calais	Mieux connaître les émissions Atmosphériques
Étude 3	Cartographie des sources locales et longues distance à l'origine des dépassements depuis 2007 des valeurs limites journalières en PM ₁₀ dans le Nord - Pas-de-Calais	
Étude 4	Caractérisation des PM ₁₀ et mesure de l'impact des actions du PPA sur la contribution des sources locales (action 2013-2015)	

6.3.2 L'évaluation de l'effet attendu du plan d'actions

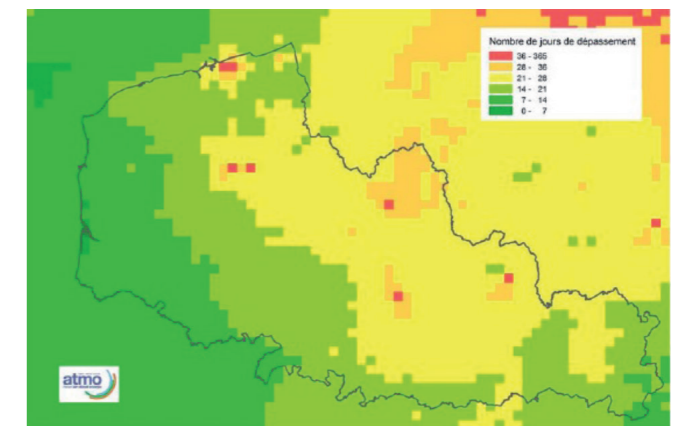
PM10

L'exercice de simulation a été conduit sur la base du scénario tendanciel 2015 (scénario basé sur la prise en compte essentiellement de la réglementation nationale) augmenté des actions du PPA.

Les résultats de cette simulation témoignent d'une diminution du nombre de mailles en dépassement de la valeur limite journalière. Les 18 mailles en dépassement plus de 35 jours par an (limite tolérée par la réglementation), initialement identifiées sur la simulation du tendanciel 2015 sont restreintes à 7 mailles. D'une manière générale, le territoire couvert par des dépassements compris entre 28 et 35 jours (inclus) a diminué pour ne plus concerner qu'une partie de l'agglomération lilloise, quelques mailles autour des agglomérations de Dunkerque, de Douai, de Saint-Omer et de Valenciennes.

Le territoire concerné par des dépassements allant de 21 à 28 jours diminue dans le Nord et notamment en zone littorale. L'agglomération dunkerquoise est concernée par 21 à 30 jours de dépassements estimés. Dans le Pas-de-Calais, la zone d'exposition de 7 à 14 jours s'étend selon un axe sud-est - nord-ouest vers la limite départementale. Il apparaît même quelques mailles à moins de 7 jours de dépassements autour de la côte de Boulogne-sur-Mer.

Figure 18 : Nombre de jours de dépassements estimés de la valeur limite journalière pour les PM10 – tendanciel 2015 + PPA (Source : ATMO NPDC)



Enfin, on note une diminution du territoire concerné par les dépassements de 21 à 28 jours au profit des dépassements de 14 à 21 jours au sud et au sud-est du département du Nord.

La simulation des effets attendus du PPA en 2015 permet donc d'espérer mettre en conformité environ 61% des mailles concernées par des dépassements à l'issue de la simulation du scénario tendanciel 2015. Cependant, les cas restants se limitent aux mailles hébergeant de grands sites industriels (limites de la modélisation à prendre en compte). Il convient également de rappeler que les différentes simulations effectuées dans le cadre du PPA ont été réalisées à échelle régionale, compte-tenu de la dimension territoriale du plan.